

Jour de séance 47

le vendredi 1<sup>er</sup> mai 2015

9 h

Prière.

Après les questions orales, M<sup>me</sup> Dubé invoque le Règlement ; elle soutient que l'hon. M. Melanson devrait retirer le terme « chauviniste ». Le ministre obtempère.

---

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant l'Assemblée législative à réduire l'âge de voter pour le faire passer de 18 à 16 ans. (Pétition 85.)

---

M<sup>me</sup> Dubé donne avis de motion 34 portant que, le jeudi 7 mai 2015, appuyée par M. Steeves, elle proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement Gallant a proposé des modifications du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés, qui entraîneront une augmentation des primes ;

attendu que l'augmentation soudaine occasionne des difficultés financières aux personnes âgées pour ce qui est d'avoir accès à des soins de santé abordables ;

attendu que les coûts additionnels pourraient empêcher les personnes âgées de se procurer les médicaments dont elles ont besoin ;

attendu que le fait de cesser de prendre des médicaments pourrait nuire à la santé fragile des personnes âgées ;

attendu que l'augmentation est l'un des éléments de l'attaque du gouvernement Gallant contre les personnes âgées ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement à annuler l'augmentation des primes et à trouver d'autres façons de réaliser des économies au titre du Programme de médicaments sur ordonnance pour les aînés.

---

M. Jody Carr donne avis de motion 35 portant que, le jeudi 7 mai 2015, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, il proposera ce qui suit :

attendu que tous les enfants ont droit à des services de garderie de qualité, comme préparation aux prochaines étapes de leur vie ;

attendu que, pour de nombreux parents, il est souvent difficile de trouver des services de garderie abordables et de qualité et que de nombreuses familles peinent à payer les services de garderie ;

attendu que le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité, ou Programme de SFAQ, a pour objet d'offrir un soutien financier aux garderies agréées afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Programme de SFAQ offre une aide financière aux propriétaires et aux responsables de garderies, qui doivent consacrer 75 % de leur temps à travailler auprès des enfants ;

attendu que le chef du Parti libéral et actuel premier ministre du Nouveau-Brunswick a promis durant la campagne électorale de 2014 que, s'il était élu, les subventions aux garderies doubleraient ;

attendu que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a annoncé des réductions de 2,4 millions de dollars au titre du financement accordé par le truchement du Programme de SFAQ aux responsables des garderies privées régies par le gouvernement ;

attendu que :

- a) les réductions sont contraires à la promesse électorale faite par le Parti libéral et son chef ;
- b) les réductions portent atteinte à la qualité des services de garderies et les rendent moins abordables ;
- c) les réductions compromettent le gagne-pain des responsables et la viabilité des petites entreprises que sont les garderies ;
- d) les réductions pourraient donner lieu à des réductions salariales ou à des pertes d'emplois pour le personnel des garderies ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative condamne le gouvernement actuel pour son incapacité à protéger, à promouvoir et à défendre les intérêts des responsables et du personnel des garderies et ceux des familles qui ont besoin de services de garderie

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à reconnaître ses erreurs et à annuler les réductions de 2,4 millions de dollars au titre du Programme de SFAQ visant les propriétaires et les responsables des garderies privées.

---

Sur la motion de M. Albert, appuyé par l'hon. M<sup>me</sup> Rogers, il est résolu ce qui suit :

que, conformément à l'article 109 du Règlement, les prévisions budgétaires suivantes soient renvoyées au Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires :

ministère de la Sécurité publique.

---

La séance est levée à 10 h 23.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

Réponses aux pétitions 67, 68, 72 et 73

(30 avril 2015).